



Préavis municipal n° 10 / 2025

Concernant le nombre de membres de l'exécutif – Réponse à la motion de M. Yvan Kohli du 25 février 2025

Rapport de la Commission ad hoc

Madame la Présidente
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La commission d'étude dans le cadre du préavis 10 / 2025 s'est réunie le 21 mai 2025 et s'est constituée comme suit :

		Présences
		28.8.2024
		19h30 à 23h00
Président	Christian Mury UC	X
Secrétaire (rapporteur)	Christoph Stoeri PLR	X
Membres	Mathieu Balsiger PLR	X
	Pierre Barbey PLR	X
	Maurine Volet PLR	X
	Mirta Olgiati Pelet Les Vert.e.s	X
	Claude Schwab PS & Allié.e.s	X
	Tanguy Krebs ELU	X
	Michèle Perrelet UC	X
Représentant COFIN	Yann Zimmermann	X

Municipaux délégués : M. Alain Bovay, Syndic et Mme Laura Ferilli, Municipale

Les membres de la Municipalité et le représentant de la COFIN ont quitté la séance à 22h00.

Préambule

La Commission remercie les deux membres de la Municipalité pour la bonne préparation, pour la présentation cohérente et pour les réponses données. Elle a apprécié la présence de deux Municipaux, qui ont présenté des points de vue complémentaires.



Le préavis donne suite à la motion de M. Yvan Kohli du 25 février 2025 et a comme objectif d'étudier la possibilité d'une réduction de nombre de Conseillers municipaux de 7 à 5. Selon les explications du Municipal et de la Municipale ce préavis est très particulier : le délai était très court, voire impossible à tenir et la Municipalité était obligée de se positionner. Une fois n'est pas coutume, ce préavis se base sur deux positions différentes des membres de la Municipalité : une majorité soutient les conclusions de ce préavis et une bonne minorité souhaite rester à 7 conseillers municipaux.

L'objectif de ce rapport est de faire un résumé objectif des explications données, des discussions qui ont eu lieu, ainsi que des réflexions menées par les commissaires. Ceci n'est pas chose facile, car nous avons souvent eu des réponses différentes de la part des deux membres de la Municipalité présents, vu qu'un membre fait partie de la majorité et l'autre de la minorité et que le sujet n'est tout sauf une science exacte.

Analyse

Rapport Vicario Consulting SA

Ce rapport a été demandé suite au dépôt de cette motion. Des interviews ont été faites avec chaque membre de la Municipalité et avec chaque Chef de service. Le rapport résume ces interviews, liste les avantages et inconvénients, mais ne fait pas de recommandation.

L'entreprise Vicario constate dans son rapport un manque de communication au sein de la Municipalité et propose ainsi un séminaire de réflexion ensemble avec les Chefs de service. La Municipalité n'a pas encore décidé si elle donne suite à cette proposition.

L'analyse Vicario met le point sur une grande surcharge des membres de la Municipalité et aussi de la part des Chefs de service. Pour les premiers, c'est surtout le travail dans les associations intercommunales qui a explosé, comme dans les autres communes. D'autre part, nos membres de la Municipalité sont tous d'accord que leur activité est une fonction de responsable et on ne peut pas compter les heures comme un ouvrier dans une usine.

Concernant la charge de Chefs de service : la situation s'est améliorée après une à deux années très difficiles dues à la fusion. Aujourd'hui le taux d'absentéisme a également baissé.

Rapport Compas Management Services

Ce rapport a été demandé suite au dépôt de l'interpellation de la COFIN en relation avec le dépassement du budget des vacances. Dans ce rapport on parle de deux standards :

Standard défini par la municipalité : ce sont les heures travaillées en 2023 selon les notes et les documents des membres de la Municipalité. Le montant est de 6.71 EPT (6.44 EPT sans ASR). Les heures réellement payées sont d'à peu près 25% plus basses.

Standard Base 2023 : en partant des mêmes chiffres 2023, l'entreprise Compas a fait une estimation en supprimant les doublons, les activités non indispensables et en augmentant l'efficacité. Elle trouve ainsi la somme de 5.05 EPT (4.78 sans ASR). La Municipalité prend acte de ce calcul, mais n'adhère pas forcément à ces conclusions.



Dans son rapport, Compas propose un nouveau système salarial avec une part fixe nettement plus élevée (environ 85%) et des vacances réduites. Dans leur proposition, deux dicastères devraient avoir une part fixe plus élevée que les autres : Sociétal, sécurité (y.c. ASR) et écoles ainsi qu'Urbanisme et travaux. Le rapport ne se prononce pas sur la variante à privilégier concernant le nombre d'EPT au total et note que tout dépend de la variante 5 ou 7 municipaux. Quelle nouvelle...(!).

Questions -réponses et discussion avec les membres de la Municipalité

La commission *ad hoc* a longuement questionné les deux membres de la Municipalité présents à la séance. Environ une trentaine de questions leur ont été posées. Ce rapport fait état ici uniquement des éléments les plus déterminants des discussions qui ont eu lieu.

Q. : Est-ce que la fusion est terminée ?

R. :

D'une part, du point de vue administratif, le gros du travail lié à la fusion a été fait : fusion des unités administratives, résolution des problèmes informatiques, révision des règlements et travail sur la LAT et sur les PAcom. Ce qui reste à faire, c'est plutôt de la « post-fusion ».

D'autre part, du point de vue des pratiques opérationnelles, nous ne sommes pas encore au bout de la fusion. On sait qu'un changement de ce type par ex. au sein d'une grande entreprise dure plus de 10 ans. Le travail d'uniformisation des pratiques entre les deux anciennes communes n'est pas terminé (analyse de l'état des routes et des surfaces perméables à Blonay, par ex.). Aussi, certaines tâches nécessitent une prise en charge spécifique (engagement d'un ou une déléguée au sport ou à la culture, par ex).

Q. : Est-ce que c'était un avantage d'être 7 après la fusion ?

R. : Lors de la préparation de la fusion, le nombre de 7 a rapidement été arrêté. La raison de ce choix s'est basée sur le grand nombre de Municipaux qui voulaient se représenter, plus que sur une analyse approfondie des besoins ou de la charge de travail.

Q. : Quel est l'avantage d'avoir été 7 après la fusion ?

R. :

D'une part on pourrait croire que nous avons moins d'interpellations de la part des Vert.e.s par exemple, car ils sont bien représentés à la Municipalité ; or ce n'est pas le cas, il y en a tout autant (sauf peut-être la dernière année).

D'autre part, on se réjouissait d'une meilleure représentativité de la population et du fait que dans une Municipalité à 7 les débats sont plus ouverts. L'ancrage local est plus fort.

La question de passer oui ou non à 5 membres sans analyser le taux d'occupation des membres de la Municipalité et sans discuter l'intégration verticale des tâches (limites entre le stratégique et l'opérationnel) est selon un membre de la commission comme une situation mathématique avec une seule équation et 3 variables : on ne trouve pas de solution factuelle ou mathématique, mais la discussion reste concentrée sur les avis politiques et est plutôt émotionnelle.

La discussion a également mis en évidence le fait qu'un passage à 5 Municipaux et Municipales n'est pas source d'économie : si on réduit d'un côté les heures (Municipalité) on



devra les augmenter de l'autre côté (chefs de service) pour améliorer et compenser les prestations.

Par contre, l'opinion que nous ne sommes pas encore positionnés comme étant une vraie ville de 12'000 habitants (renforcement dans certains domaines nécessaires comme le sport, la culture ou autres) n'a rien à voir avec la question posée par la motion.

Q. : Si on passe à une Municipalité composée de 5 membres, est-ce qu'on doit abandonner le système de milice ?

R. : La réponse, dans l'idéal, est non. Travailler 20 à 40 % dans un poste d'économie privé donne un très bon équilibre et une vision plus ouverte. Ceci implique néanmoins une réorganisation de la manière de travailler, puisque l'engagement actuel des Municipaux et des Municipales couvre très souvent la journée entière, avec des pauses entre-deux, et parfois toute la semaine. Trouver un poste adéquat à côté quand on est tout le temps sollicité, c'est donc une autre affaire.

Q. : Est-ce que d'autres Municipalités qui sont passées de 7 à 5 membres ont-elles été contactées pour un partage d'expérience, comme par exemple Bourg-en-Lavaux ?

R. : Non, le temps était trop court.

Q. : A la fin de la législature, comment est-il prévu de transmettre les connaissances acquises dans cette analyse concernant le bon fonctionnement de la Municipalité et sur la nécessaire réorganisation de son travail, indépendamment du nombre de membres qui sera retenu ?

R. : Avant le 30 juin 2026 il y aura des séances de passage de témoin. L'objectif est que chaque responsable de dicastère puisse transmettre un maximum d'informations à son successeur. Ceci ne concerne néanmoins pas les questions de gouvernance. La Municipalité attend le vote du Conseil communal et avisera ensuite.

Discussion de la Commission ad hoc et résumé

Tout comme cela a été le cas à la Municipalité, le match entre « pro 5 » et « pro 7 » est un match très serré. Ceci dit, la discussion a été constructive et ouverte pendant toute la durée considérable de la séance.

Les principaux arguments de ceux qui soutiennent le préavis :

- Discussion clivantes et politique à l'aube des élections, on devrait opter pour plus d'efficience
- La charge de travail diminue (fusion en grande partie digérée)
- Nous sommes optimistes qu'une équipe à 5 avec un taux d'activité d'environ 80% et en se concentrant sur la stratégie et l'essentiel pourrait être une équipe qui gagne
- Bonnes expériences avec des comités à 5 (conseils d'administration ou comités d'organisation)

Et en résumé comme indiqué dans le préavis :

Efficience renforcée – Focalisation sur la dimension stratégique – Suite logique après une législature de transition (fusion).



Les principaux arguments de ceux qui soutiennent le statu quo :

- La fusion prend du temps, c'est un peu prématuré de passer à 5
- Il est important de coopérer, il faut une Municipalité multicolore car plus représentative de de la population ; un passage à 5 demande une grande réorganisation
- Pas de principe contre 5, mais c'est prématuré et il y a un risque qu'un.e Municipal.e subit un burn-out
- Il faut rester avec des miliciens, pas de blocage pour la version à 5, mais la décision vient trop vite et devrait être préparée en douceur
- Aucun élément ne permet de prendre une décision factuelle, mais il apparaît que la charge de travail est trop élevée à 5

Et en résumé comme indiqué dans le préavis :

Représentativité de la diversité (des habitants, des courants politiques) – Stabilité post-fusion – Suppléance plus aisée

Amendement

Même si la commission est partagée sur la question de la motion, elle ne veut pas fermer la porte. Elle estime que la nouvelle Municipalité pourrait réévaluer la situation après deux ans et pourrait mener un processus interne basé sur la bonne collaboration et sur les bonnes pratiques sans être soumise à la pression du temps. C'est justement dans un contexte identique que les bons exemples d'évaluation et de réduction de nombre de Municipaux et Municipales ont pu être menés.

Conclusions

Ainsi, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, la commission d'étude vous propose,

- à l'unanimité de prendre acte de la réponse de la Municipalité à la motion de M. Yvan Kohli (PLR) « Etude de la réduction du nombre de conseillers municipaux de 7 à 5 dans la Commune de Blonay Saint-Légier » et de classer cette dernière ;
- à 5 voix contre 4 de refuser de fixer à 5 le nombre de membres de la Municipalité pour la législature 2026-2031 ;

Amendement

La commission d'étude vous propose à l'unanimité

- de demander que la prochaine Municipalité élabore les éléments qui permettent au conseil communal à mi-législature, au plus tard, de fixer le nombre des membres de la Municipalité pour la législature 2031-2036.

Et finalement la commission d'étude vous propose



- à l'unanimité de maintenir à 80 le nombre de membres du Conseil communal pour la législature 2026-2031, la commune ne formant qu'un seul et unique arrondissement électoral.

Blonay-St.-Légier, le 26 mai 2025

Pour la Commission

Le Président

Christian Mury

Le Rapporteur

Christoph Stoeri